



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 décembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2001

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association
Intermédiaire Niortaise pour l'effaçage des tags et graffitis pour les
particuliers et associations**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

-

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001

DELIBERATION D2014482001

Direction du Secretariat General

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association
Intermédiaire Niortaise pour l'effaçage des tags et graffitis pour
les particuliers et associations**

Monsieur Paul SAMOYAU, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 28 avril 2000, complété par deux avenants, le dernier en date du 4 juillet 2000, le Conseil Municipal a décidé de procéder gratuitement, en faisant appel à du personnel qualifié mis à disposition par l'A.I.N., (Association Intermédiaire Niortaise), à l'effaçage des tags et graffitis pour les particuliers, associations, entreprises et personnes morales de droit public qui en feront la demande, à condition que plainte ait été préalablement déposée auprès des services de la police nationale.

Cette opération a eu un impact extrêmement positif et apprécié des niortais. Pour faire face au travail à réaliser jusqu'à la fin de l'année 2001, il convient d'affecter à cette activité un crédit supplémentaire de 100.000 F et de modifier l'article 3 de l'avenant du 4 juillet 2000, en portant à 800.000 F le volume annuel à concurrence duquel l'A.I.N. pourra procéder à cet effaçage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 à la convention ci-joint
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Paul SAMOYAU

[Ordre du jour](#)